

SYNTHÈSE

2019 : malgré la reprise des dépenses après plusieurs années de baisse, la croissance plus soutenue des recettes entraîne une hausse de l'épargne de gestion.

LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 :

Après 4 années de baisse consécutive, les dépenses de fonctionnement des communes périphériques sont, en moyenne, en hausse, en volume de 1,1 % en 2019 (contre - 0,2 % en moyenne par an depuis 2015). Elles sont également en hausse dans la ville-centre en 2019 (+ 1,4 %), mais ont globalement enregistré une baisse de - 0,5% par an en moyenne depuis 2015. Cette reprise des dépenses en 2019 est portée, comme au niveau national, par la hausse des charges à caractère général (+ 4 % en moyenne dans les communes périphériques) et des dépenses de personnel (+ 1 % contre + 0,6 % par an en moyenne depuis 2015). Par ailleurs, les transferts versés sont en baisse en 2019 (- 0,6 % en 2019 contre + 0,6 % en moyenne depuis 2015) ainsi que les intérêts de la dette qui poursuivent leur baisse tendancielle de - 10 % par an.

Après 2 années de relative stabilité, les recettes de fonctionnement renouent avec la croissance en 2019 : + 1,8 % en moyenne dans les communes périphériques (contre + 0,4 % en moyenne depuis 2015) et + 2,6 % à Rennes (contre + 0,8 % depuis 2015). Les impôts et taxes, principal poste de recettes, sont, en moyenne dans les communes périphériques en hausse de 2,4 % en 2019 soit un rythme comparable à celui observé en moyenne depuis 2015. En revanche, les dotations et participations sont stables en 2019 après 4 années de baisse consécutive (+ 0,4 % en 2019 contre - 4,9 % en moyenne depuis 2015).

Malgré la reprise des dépenses en 2019, la hausse plus soutenue des recettes permet une hausse de l'épargne de gestion, et ce, dans la ville-centre (+ 11,1 %) comme en moyenne dans les communes périphériques (+ 3,3 %).

En 2019, elle s'élève en moyenne à 201 €/hab. dans les communes périphériques et à 193 €/hab. dans la ville-centre. Après paiement des intérêts et des remboursements de la dette, l'épargne nette par habitant s'élève en moyenne à 111 €/hab. en moyenne dans les communes périphériques et à 139 €/hab. dans la ville-centre. Le taux d'autofinancement c'est-à-dire la part des recettes de fonctionnement qui peut être affecté à l'investissement est en hausse en moyenne dans les communes périphériques atteignant 19,2 %. Cette moyenne, cependant, cache des disparités, mais la situation s'améliore globalement pour de nombreuses communes : ce taux est inférieur à 15 % dans 11 communes (contre 22 en 2018). Dans la ville-centre, ce taux s'améliore également et s'établit à 12,9 %.

Comme au niveau national, en 2019, cinquième année du cycle électorale, les dépenses d'équipement progressent de 12,5 % en moyenne dans les communes périphériques et de + 26,6 % dans la ville-centre. Sur la période 2015-2019, les dépenses d'équipement s'élèvent, en moyenne chaque année, à 268 €/hab., financées à 19 % par le recours à l'emprunt dans les communes périphériques et à 330 €/hab.,

financées à 32 % par l'emprunt dans la ville-centre. En 2019, le montant des emprunts contractés par les communes hors Rennes s'élève à 16 millions d'euros, montant en hausse de 23 % par rapport à 2018. La dette poursuit toutefois sa baisse tendancielle dans les communes périphériques pour la cinquième année consécutive : - 2,4% en 2019 et - 18,4 % globalement depuis 2014. Le montant de la dette par habitant s'élève à 680 €/hab. en moyenne dans les communes périphériques et 945 €/hab. dans la ville-centre. La capacité de désendettement en moyenne dans les communes périphériques est de nouveau en baisse à 3,8 années (contre 4,1 années en 2018).

FISCALITÉ 2019 :

En 2019, le produit fiscal perçu par Rennes Métropole s'élève à 447 €/hab. et est issu à part égale des impôts "ménages" et des impôts économiques (CFE, CVAE, IFER, TASCOS). Il est, en volume, en hausse par rapport à 2018 (+ 2,2 %) en lien avec la hausse de la CVAE et de la TH compensant ainsi la baisse de CFE. 24 % de ce produit est reversé aux communes par le biais de la dotation de solidarité communautaire et de l'attribution de compensation. Ce reversement, en moyenne de 105 €/hab., représente 16,1 % des contributions directes des communes. Cette part varie cependant de 13 à 43 % des contributions directes des communes.

Les contributions directes trois taxes progressent de 2,7 % en 2019 après 3 années de croissance plus modérée (+ 1,6 % en 2018, + 1,8 % en 2017). Cette croissance est liée quasi exclusivement à la progression des bases, les taux n'ayant que très peu augmenté au cours de cette année préélectorale, mais également quasi exclusivement aux taxes ménages.

En 2019, 62 % des foyers soumis à la taxe d'habitation sont concernés par la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales, avec une baisse de 65 % du montant de leur cotisation, soit en moyenne une baisse de 480 € par foyer concerné. 9 % des foyers étaient déjà exonérés pour cette taxe.

INTRODUCTION

L'annuaire financier présente, sous forme résumée, les ratios les plus significatifs des grandes masses financières et de la structure des budgets des communes de Rennes Métropole.

Pour faciliter les comparaisons, **ceux-ci sont, par strate de population, mis en rapport avec les ratios moyens nationaux des communes françaises appartenant à un groupement fiscalisé (fiscalité professionnelle unique), et non plus les seules membres d'une communauté d'agglomération ou urbaine comme les années précédentes.** La rupture dans la série explique l'absence de quelques ratios nationaux ainsi que certains résultats. Ces ratios nationaux sont ceux de 2019.

Les ratios des communes sont également mis en perspective avec ceux de l'ensemble de la Métropole de Rennes ainsi que de la Métropole hors Rennes.

Cet annuaire étudie les comptes administratifs et la fiscalité des communes de 2015 à 2019.

Pour rendre compte des évolutions en niveau (en euros/habitant), la population retenue est la population Insee des communes.

Les évolutions sont exprimées en euros constants, c'est-à-dire hors inflation. Le taux d'inflation pris en compte entre 2018 et 2019 s'élève à 0,92 %, après une hausse importante de 1,61 % l'année précédente (contre 1,0 % entre 2016 et 2017, 0,19 % entre 2015 et 2016, 0,03 % entre 2014 et 2015).

Il faut se garder d'interprétations hâtives sur les écarts par rapport aux moyennes que l'on peut constater d'une commune à l'autre. L'étude porte simplement sur les comptes administratifs principaux ; elle ne tient pas compte des budgets annexes ni, a fortiori, des services délégués.

Un équipement donné suivant son mode de gestion (en régie directe ou en concession par exemple) apparaîtra ou non dans le budget communal et le ratio "dépenses de fonctionnement par habitant" significatif du "service rendu" sera différent pour le même service à la population.

Enfin, pour rendre compte des mouvements réels de fonds, nous n'avons pas tenu compte des dépenses et recettes d'ordre² qui ne reflètent que de simples écritures comptables. La définition des termes et leur correspondance avec les numéros d'articles sont données dans le glossaire en annexe.

Dans l'ensemble du document, les tableaux sont présentés par ordre alphabétique des communes, tandis que c'est un classement démographique qui est utilisé dans les graphiques. Pour ces derniers, les données et les évolutions sont exprimées en euros constants.

Pour l'analyse des comptes 2018 comme pour les années précédentes, nous avons neutralisé dans les comptes administratifs l'impact des transferts de compétences des communes à Rennes Métropole, plus particulièrement le transfert des résultats de clôture des "budgets annexes", notamment "assainissement" et "réseau de chaleur" à Rennes Métropole.

Ainsi nous avons annulé, le cas échéant, les mandats au c/168741 correspondants à l'étalement du reversement des excédents d'assainissement.